

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40  
Fax : 04.74.61.94.87

**ARRETE DU PRESIDENT**  
**N° A2022-0277**

**Objet :** **Règlement intérieur des déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain - mise à jour**

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

- VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.5211 et suivants ;
- VU la délibération n°2021-026 du 11 février 2021 portant tarification des déchèteries pour les professionnels et les particuliers ;
- CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le règlement des déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain afin d'appliquer la réglementation en vigueur, de rappeler les conditions d'accès des usagers et la nature des déchets acceptés sur les déchèteries communautaires ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le règlement des déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est mis à jour et arrêté tel que présenté en annexe.

**Article 2** : Le président est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Belley.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 14 octobre 2022.

Le président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER



**Le Président,**  
certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
et informe que le présent arrêté  
peut faire l'objet d'un recours  
devant le Tribunal Administratif de Lyon  
dans un délai de deux mois  
à compter de sa publicité.

TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE LE : 14/10/2022

PUBLICATION LE : 24 OCT. 2022